



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 50107

Texte de la question

M. Leo Andy attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les demandes formulees par un collectif d'etudiants et de personnels de l'IUFM de la Guadeloupe concernant l'autonomie veritable de chacun des sites de l'IUFM Antilles-Guyane. Cette revendication decoule de la mise en place de trois academies et rectorats, Guadeloupe, Martinique, Guyane. Il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50107

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1599